Association vaudoise pour les Droits de la Femme No 61 Mars 2012

GAZETTE

« Quesions et réponses entre politiciennes » 10 février. Photo V. Schusselé

rosa canina

La bibliothèque de l'Adf est ouverte les mardis et jeudis, de 14h à 18h à la Maison de la Femme, Eglantine 6, 1006 Lausanne.
Les responsables se réjouissent de vous y accueillir et de discuter avec vous de vos auteur-e-s préféré-e-s.
Abonnement 15.- francs par an (12.- pour les membres de l'Adf) ou 1.- franc par livre emprunté.
ATTENTION : la bibliothèque reçoit volontiers des livres en bon état, les livres que vous ne relirez de toute façon plus. Allégez vos bibliothèques !

Voici quelques-unes de nos nouvelles acquisitions :
De Vigan Delphine : *No et moi*, Lattès 2007
De Vigan Delphine : *Rien ne s'oppose à la nuit*, Lattès 2011
Guisan Isabelle : *Les enfants de l'euro*, Ed. Xenia 2011
Hustvedt Siri : *Un été sans les hommes*, Actes sud 2011
Jobin Claire : *La discrimination sexuelle*, Ed. d'En Bas 1985
Kerymer Françoise : *Il faut laisser les cactus dans le placard*, Ed. France Loisirs 2011
Kundig Françoise : *Alcool, amour, haine... récits de femmes*, Cabédita 2011
Lamazou Titouan : *Ténèbres au paradis, Africaines des grands lacs*, Gallimard 2011
Martinez Carole : *Du domaine des murmures*, Gallimard 2011
Maury-Pasquier Liliane et Roth-Bernasconi Maria : *Chambre à part*, Slatkine 2011
Orban Christine : *Virginia et Vita*, Albin Michel 2012
Piron Françoise : *Le fruit de la mixité*, Ed. Xenia 2011
Stockett Kathryn : *La couleur des sentiments*, Ed. Jacqueline Chambon 2010
Tanette Sylvie : *Amalia Albanesi*, Mercure de France 2011
Wassmo Herbjörg : *Cent ans*, Ed. Gaïa 2011
Wiazemsky Anne : *Une année studieuse*, Gallimard 2012

rosa canina a une adresse électronique :
rosacanina@citycable.ch

Sommaire

3 Editorial

Politique

3 Le droit d'agir des organisations en cas de discrimination basée sur le sexe *Karine Lempen*
7 Zougoises et Zougois ont eu chaud *Martine Gagnebin*
8 Bonne année, Madame la Présidente *Simone Chapuis-Bischof*
9 Elections 2011 au Parlement fédéral *Simone Chapuis-Bischof*
11 Questions et réponses entre politiciennes *Martine Gagnebin*
12 Carte blanche à Béatrice Métraux
13 Une victoire. Merci Sandrine *Martine Gagnebin*

Société

5 Suissesses et Equatoriennes, même combat *Charlotte Mosquera*
6 Femmes d'ailleurs, en visite à la Maison de la femme *Simone Chapuis-Bischof*
7 Prix des droits humains *Simone Chapuis Bischof*
10 Prix de l'AFAC
10 L'autorité parentale en cas de divorce *Fabienne Saunier*
11 LEg : Licenciement d'une plaignante *transmis par Michela Bovolenta*

Divers

2 Rosa Canina
4 La parité mode d'emploi
5 Groupe d'écrivaines publiques francophones *Martine Gagnebin*
10 En avion
8 1907 : Le Nouvelliste vaudois *Simone Chapuis-Bischof*
13 Mais qui est sa cousine *? Viviane Schusselé*
14 Féministe et brodeuse d'art *Marina Berts*

Editorial *par Martine Gagnebin*

Ouf ! ou super ! ?

Ouf ! diront plusieurs d'entre vous. Enfin fini d'élire tous les 6 mois. On en a marre de toujours remplir des bulletins ! Et c'est vrai, pour les Vaudoises et les Vaudois. Nous arrivons au bout d'un long parcours : élections communales, puis fédérales, et enfin cantonales. Si l'on tient compte que les exécutifs ont très souvent nécessité un 2e tour, que d'occasions d'exercer nos droits civiques ! Mais loin de moi l'envie de nous plaindre.

Super ! diront les autres dont j'espère que les lectrices et lecteurs de la Gazette font partie. Oui c'est une chance de pouvoir voter et élire. Et ce droit conquis de haute lutte – nous ne dirons jamais assez merci aux pionnières du suffrage féminin – je ne vous cacherai pas que je l'ai à chaque fois exercé avec joie, presque jubilation, durant cette année. Il est vrai que j'aurais souhaité plus de femmes sur les listes ; certes je suis toujours affectée et fâchée en constatant que certains partis ne font vraiment aucun effort pour promouvoir des femmes en les portant candidates (non, ne me dites plus que ce sont elles qui n'en veulent pas; c'est une mauvaise excuse). Mais les dernières rencontres organisées par notre association en septembre 2011 et février 2012 (candidates au Conseil national et au Grand Conseil) nous ont permis de découvrir des femmes engagées, enthousiastes et compétentes. Lorsque vous lirez cette Gazette, l'heure sera pour nous au bilan. Quel qu'il soit, merci aux élues et à toutes celles qui se sont engagées.

Bonne lecture à chacun-e !

Le droit d'agir des organisations en cas de discrimination basée sur le sexe *par Karine Lempen*

L'Association vaudoise pour les droits de la femme a été l'une des premières organisations à ouvrir une action au sens de l'article 7 de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes*. Grâce à cette action, le Tribunal des prud'hommes de Lausanne avait constaté, en 2003, l'existence d'une discrimination dans la promotion au sein de l'Ordre judiciaire cantonal. Depuis lors, rares ont été les organisations à suivre les traces de l'ADF.

Quinze ans après l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité, force est de relever que peu d'organisations de défense des travailleuses et travailleurs ont utilisé leur droit d'agir pour mettre à jour des pratiques discriminatoires contraires à la loi sur l'égalité. Les quelques actions déposées ont surtout concerné des inégalités salariales. Les associations n'ont pas agi à la place des personnes concernées mais parallèlement à celles-ci. À ce sujet, le Tribunal fédéral a récemment précisé, dans un arrêt du 18 octobre 2011 (8C_269/2011), que l'action en constatation des organisations n'a pas pour effet d'interrompre le délai de prescription du droit des personnes discriminées de demander rétroactivement la différence entre le salaire qui leur a été versé et le salaire non discriminatoire qu'elle auraient dû recevoir. En d'autres termes, une travailleuse discriminée sur le plan salarial ne peut pas se contenter d'attendre – souvent plusieurs années – l'issue de l'action collective pour décider de déposer une plainte individuelle en paiement du salaire. Si elle souhaite conserver cette possibilité, sans agir tout de suite en justice, elle devra penser à interrompre le délai de prescription de ses droits via l'envoi d'un commandement de payer.

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et l'Université de Bâle organisent le 7 décembre 2012 une journée d'étude sur le droit d'action des organisations dans les procès en matière d'égalité. Cette journée donnera l'occasion aux associations et syndicats de mettre en commun leurs expériences et de réfléchir à la meilleure manière d'utiliser leur droit d'action dans le futur.

**Au sujet des conditions auxquelles ce type d'action peut être intentée: G. Aubert/K.Lempen, Ed., Commentaire de la loi fédérale sur l'égalité, BFEG, Université de Genève, Slatkine, 2011.*

La parité mode d'emploi

Ce n'est pas nouveau, cela agace toujours autant, et… il y en a qui en rient toujours ! Gardons vive notre colère, nécessaire pour que les choses avancent, et que le texte qui suit puisse un jour faire partie de l'Histoire avec un grand H.
L'humour est toutefois bienvenu.

Homme	Femme
- Il a mis la photo de sa femme et de ses enfants sur son bureau : Quel bon père de famille !	**-Elle a mis la photo de son mari et de ses enfants sur son bureau :** Sa famille passe avant le travail.
- Il a un bureau encombré : C'est un bosseur et un fonceur.	**- Elle a un bureau encombré :** Elle est désordonnée et sans cervelle.
- Il parle avec des collègues : Toujours soucieux de concertation.	**- Elle parle avec des collègues :** Encore en train de jacasser.
- Il n'est pas dans son bureau : Il est sûrement en conférence.	**- Elle n'est pas dans son bureau :** Elle est sûrement aux toilettes.
- On ne le trouve pas dans le service : Il est allé voir des clients.	**- On ne la trouve pas dans le service :** Elle est sortie faire des courses
- Il déjeune avec le patron : Il fait son chemin.	**- Elle déjeune avec le patron :** Elle couche avec lui.
- Il s'est fait critiquer par le patron : Il va se ressaisir.	**- Elle s'est fait critiquer par le patron :** Elle ne s'en relèvera pas.
- On lui a joué un sale tour : Est-ce qu'il s'est mis en colère ?	**- On lui a joué un sale tour :** Est-ce qu'elle a eu sa crise de larmes ?
- Il se marie : Ça va le stabiliser.	**- Elle se marie :** Elle va faire un enfant.
- Il va être père : Il aura bien besoin d'une augmentation.	**- Elle va être mère :** Elle va coûter cher en congé maternité.
- Il part en voyage d'affaires : C'est excellent pour sa carrière.	**- Elle part en voyage d'affaires :** Et qu'en dit son mari ?
- Il quitte la société, car il a trouvé mieux ailleurs : Il sait très bien saisir les occasions.	**- Elle quitte la société, car elle a trouvé mieux ailleurs :** On ne peut pas compter sur les femmes.

(source inconnue)

Groupe d'écrivaines publiques francophones

par Martine Gagnebin

Sous cette dénomination une association s'est créée samedi 21 janvier 2012. La présidente en est Antje Anthamatten. Le G.E.P.F. et ses membres actuels sont à la disposition de toute personne ayant besoin de leur service pour diverses raisons :

- Parce que ces spécialistes sont là pour mettre leur plume au service de vos idées et de vos écrits.
- Parce que vous avez des difficultés pour trouver les mots justes.
- Parce vous avez du mal à mettre par écrit tout ce que vous avez besoin de communiquer, que ce soit dans le cadre professionnel, administratif ou personnel.
- Parce que vous avez besoin d'un regard extérieur sur vos propres écrits.
- Parce que vous avez de la peine à organiser vos documents pour les différentes administrations…
- Ou simplement parce que vous n'avez ni le temps ni l'envie d'écrire !

Actuellement, le G.E.P.F. tient une permanence chaque lundi à la Maison de la femme, de 16h30 à 18h. Pas besoin de prendre rendez-vous. La séance est au prix de CHF 10.-.

Qu'on se le dise ! Parlons-en autour de nous.

Suissesses et Équatoriennes, même combat? *par Charlotte Mosquera, de Quito*

Les clichés ont la vie dure. On taxe encore bien souvent l'Amérique latine de machiste. L'est-elle vraiment? Pour le moins l'Equateur, petit pays coincé entre le Pérou et la Colombie, ne ressemble pas tant à ces clichés. Les femmes y sont indépendantes, entrepreneuses et dynamiques. Si au niveau légal la situation des femmes est plus ou moins similaire à celles de l'Europe, les Equatoriennes ont bien entendu obtenu le droit de vote avant les Suissesses (1929!)

Dans les faits, les femmes étudient au niveau universitaire plus souvent que les hommes, mais dans le monde du travail elles sont bien souvent confrontées au même plafond de verre que les Suissesses. Elles se retrouvent plus souvent que les hommes dans les emplois de service, mais également deux fois plus souvent que ces messieurs dans des professions dites scientifiques et intellectuelles!

De l'autre côté, le salaire reste très inégal entre un homme et une femme effectuant le même travail; les différences vont de 15% dans la fonction publique jusqu'à 70% en plus pour un homme dans les fonctions de direction!

La société équatorienne ne correspond donc pas totalement à cette idée machiste que nous nous faisons de l'Amérique latine. Malgré une histoire très différente, Suissesses et Equatoriennes font face à des difficultés très similaires en ce qui concerne l'égalité.

Bien sûr cette analyse ne vaut que pour les Equatoriennes des villes. À la campagne, la différence est criante d'injustice. Ce sont encore les petites filles qui, plus souvent que leurs frères, arrêtent l'école très jeunes lorsqu'il est nécessaire de participer au revenu familial. Ces dernières iront bien souvent travailler en ville, au service de personnes aisées.

Ambassade de Suisse Photo Internet

Le président actuel, Rafael Correa, prône un discours social et inclusif de l'ensemble de la société. Ses réflexions parfois révélatrices d'une certaine forme de machisme n'ont en aucun cas fait avancer la cause féminine ces dernières années. Les Equatoriennes rêvent encore de voir leur première présidente élue, aux élections de 2013, pourquoi pas?

Femmes d'ailleurs, en visite à la Maison de la femme

par Simone Chapuis-Bischof

Vous vous en souvenez : à la fin du 20ème siècle, nous avons eu plusieurs fois des contacts avec des femmes japonaises. Des associations de femmes japonaises venaient à Lausanne voir où avait eu lieu le *Congrès des mères*, congrès pacifiste de femmes qui cherchaient à influencer le Congrès officiel sur le désarmement qui avait lieu en même temps à Genève, en 1955. 50 ans après, ces Japonaises voulaient voir le Palais de Beaulieu où avaient siégé leurs mères et rencontrer des femmes.

En 2011, par deux fois, la Maison de la femme de Lausanne, a été l'une des étapes d'un voyage en Suisse pour des femmes venues d'ailleurs : des Chinoises, puis des Moldaves.

Les unes comme les autres désiraient savoir quels sont les problèmes des femmes suisses, quelles instances officielles et quelles associations de femmes travaillaient à améliorer la condition des femmes… Et elles nous ont dit leurs problèmes et leur travail. Si leur souci principal est la grande pauvreté des femmes dans leur pays, les discriminations qu'elles subissent ressemblent fort à celles qui existent encore dans notre pays privilégié.

Les cinq Chinoises venaient toutes du même «canton», l'une d'elle est la directrice du «*Fujian Women's departement*», les quatre autres travaillent – si nous avons bien compris – dans des bureaux de communes. Une adorable interprète (une Chinoise habitant ici depuis quelques années) a rendu les échanges possibles.

Quant aux deux Moldaves, elles sont venues avec un jeune compatriote habitant Lausanne : c'est lui qui faisait l'interprète quand nous parlions français ; l'une des deux parlait l'anglais (avec la soussignée) et le roumain (avec la secrétaire de la Maison de la femme Mihaela Lazar). Lilia et Natalia font partie de l'association «*Moldavan christian aid*» et font donc tout ce qu'elles peuvent pour aider les femmes de leur région. Leur souci majeur : le trafic des jeunes femmes.

Zougoises et Zougois ont eu chaud ! *par Martine Gagnebin*

Coup de théâtre. Le Tribunal fédéral n'a pas admis que le canton de Zoug biffe sa commission de l'égalité sans prévoir des mesures de remplacement. Le TF a en effet pris fait et cause pour l'égalité entre les sexes.

Le canton avait estimé en octobre 2010 qu'il pouvait se passer de sa commission cantonale pour l'égalité entre hommes et femmes. Eh bien le TF ne l'a pas entendu de cette oreille. Cinq juges (tous des hommes) ont fait savoir que l'égalité n'est pas uniquement un concept politique soumis aux rapports de force entre partis. Ils ont donné raison à la gauche et aux organisations qui ont fait recours et rappelé qu'une telle instance ne pouvait être supprimée sans mesures de remplacement.

Le Tribunal fédéral rappelle dans son arrêt que des inégalités subsistent entre hommes et femmes, notamment sur le plan salarial, ainsi qu'il ressort des données de l'Office fédéral de la statistique. Certes, des progrès ont été faits, tant à Zoug que dans d'autres cantons. Cela ne suffit cependant pas pour relâcher les efforts. L'article 8 de la Constitution fédérale, qui garantit le droit à l'égalité entre hommes et femmes, prescrit à la Confédération et aux cantons de veiller au respect de ce droit. Les cantons peuvent remplir cette tâche en instituant un bureau de l'égalité. Mais ils peuvent aussi prévoir d'autres mesures, par exemple en adoptant des directives obligeant les services de l'administration cantonale à veiller au respect de l'égalité.
Donc, affaire à suivre.
Source : *les quotidiennes*, *03.01.2012, Chantal Savi*

Prix des droits humains *par Simone Chapuis-Bischof*

http://www.zeitzeugen.ch/images/gosteli-gross.gif

Le 10 décembre dernier, qui marque comme chaque année la Journée des droits humains, Marthe Gosteli et Beatrix Mesmer recevaient chacune à Berne le ***Menschenrechtspreis***. Ce prix décerné chaque année depuis 1994 par la Société internationale des droits humains (section suisse) leur a été remis lors d'une cérémonie à laquelle assistaient une centaine de personnes.

Rappelons que Marthe Gosteli, qui a 94 ans, a créé les archives féministes suisses et que Beatrix Mesmer est l'historienne qui a assuré la coordination du livre publié par notre association suisse en 2009.

Ce prix a pour objectif de récompenser, encourager et soutenir une action qui promeut la paix et la sécurité humaine. Parmi ses lauréats figurent le Dalaï Lama, Cornelio Sommaruga, la Chaîne du Bonheur et, en 2006, un groupe de femmes (Anni Lanz, Elisabeth Decrey Wagner, Elizabeth Neuenschwander, Irène Rodriguez et Marianne Spiller), ainsi que Dick Marty en 2007.

Répondant à la « laudatio » prononcée par la politicienne bernoise Regula Rytz, Marthe Gosteli – qui parlait sans la moindre note – rappela un des éléments importants de la lutte des suffragistes suisses : la manifestation des femmes qui refusaient, en 1969, que la Suisse signe la Convention européenne des droits de l'homme. Beatrix Mesmer, elle, répondit par une belle leçon d'histoire.

(La radio suisse alémanique a reçu Marthe Gosteli au soir du 10 décembre et on peut voir cette émission sur internet en tapant : Gosteli Menschenrechtspreis 10.12.2011. Cela en vaut la peine : Marthe Gosteli est magnifique et l'interview est entrecoupée de pages d'archives très intéressantes.)

1907 : Le Nouvelliste Vaudois *par Simone Chapuis-Bischof*

FONDÉ EN 1798 — VENDREDI 19 JUILLET 1907

Nouvelliste Vaudois

UN NUMÉRO 5 CENTIMES — TÉLÉPHONE

JOURNAL LIBÉRAL-DÉMOCRATIQUE

PARAISSANT A LAUSANNE TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

UN NUMÉRO 5 CENTIMES — TÉLÉPHONE

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE NOUVELLISTE Lausanne.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION Escalier-du-Marché

PRIX D'ABONNEMENT. — Pour la Suisse : 10 francs pour un an, 5 fr. 50 pour 6 mois, 3 fr. pour 3 mois et 1 fr. 50 pour 1 mois. — Pour l'Etranger le port en sus. Toute correspondance pour la rédaction et l'administration du journal doit être adressée franco au « NOUVELLISTE VAUDOIS, Lausanne ». Les manuscrits ne sont pas rendus.

PRIX DES ANNONCES : Canton de Vaud (par ligne ou son espace), 15 cent.; Suisse étranger, 25 cent. — Réclames : 50 cent. — S'adresser à l'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER, 11, RUE DU GRAND-CHÊNE (Maison J.-J. Mercier), LAUSANNE. Les abonnements partent de n'importe quelle date et continuent jusqu'à révocation formelle.

Les droits de la femme.

Voilà bientôt un mois que les journaux ont annoncé la fondation, à Lausanne, d'une association pour le suffrage féminin. Nous attendions avec curiosité l'accueil que recevrait cette nouvelle. Il a été des plus calmes. Personne n'a paru surpris. Tant d'idées surgissent à l'époque actuelle, dont quelques-unes trouvent une solution pratique qui semblaient ne pas pouvoir y compter. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi du suffrage féminin ?

Aussi bien n'est-ce pas la première fois qu'on en parle. Il y a 23 ans, le 2 septembre 1884, à l'assemblée constituante, M. le Dr Marc Dufour demanda que la nomination des pasteurs relevât de toute personne majeure, sans distinction de sexe. Il fit valoir des arguments dès lors souvent répétés, car ils ont conservé toute leur valeur. Toute une partie de l'auditoire habitué du pasteur n'a rien à dire pour ou contre [illegible] me qui en témoignent doivent être surpris.

Il est probable que dans le courant du XXe siècle cette injustice sera corrigée, car le premier pas est fait. C'est beaucoup, en effet, que la fondation de l'association pour le suffrage féminin n'ait provoqué ni protestation ni sarcasme. Il faut bien que quelque chose soit changé dans la mentalité publique.

C'est, d'ailleurs, peu à peu, progressivement que la réforme s'accomplira, et il est probable que les premiers domaines où la femme sera appelée à faire valoir ses droits elle-même, seront celui de l'église et celui de l'école. En l'état actuel des mœurs, ils sont considérés comme lui appartenant plus naturellement et plus directement, puisqu'ils intéressent l'éducation des enfants dont elle assume généralement la charge principale. En 1884, la proposition Dufour, quoiqu'accueillie en parties avec sympathie, fut repoussée par 129 voix contre 53. Ou a notre Eglise nationale a une importance plus grande qu'une secte qui ne groupe que de petits troupeaux. Que ces sectes fassent cet essai, c'est leur affaire, mais l'Eglise nationale ne doit pas tenter une aventure pareille; elle doit agir avec prudence et n'adopter des progrès que lorsque l'expérience les a sanctionnés.

M. le pasteur Weber fut encore plus suggestif. Il le fut tellement que son discours mériterait un article spécial. La note fut d'ailleurs la même. Il faut laisser la femme à son pot-au-feu ; c'est sa sphère ; le pot-au-feu ne risque pas de lui monter l'imagination.

Ce a fait du chemin depuis. On commence à se douter que la femme peut être une excellente gardienne du foyer domestique tout en s'intéressant au milieu social dans lequel elle vit et dont elle est d'ailleurs un des éléments.

La constitution de l'association pour le suffrage féminin prouve que la femme elle-même commence à s'en rendre compte.

Le champion du monde du tir à [illegible] est M. Staeheli, de Saint-Gall; celui [illegible] couché, M. Balmer (Argentine); [illegible] tir debout, M. Wertgarner (Autriche).

Le champion du monde pour [illegible] positions est M. Staeheli, de Saint-Gall.

Le total des points obtenus par [illegible] reurs suisses dépasse de 262 le meilleur résultat atteint jusqu'ici dans les matches internationaux.

Pour les résultats individuels, [illegible] cheurs suisses ont le rang suivant : Tir debout, à genou et couché:

1. Staeheli, Saint-Gall, 303, 339 soit 986 points.
2. Reich, 318, 341, 320, soit 974 [illegible]
3. Stumpf, 297, 341 et 332, soit [illegible]
4. Brunner, 302, 333 et 303, soit [illegible]
5. Meyer de Stadelhofen, 314, 33[illegible] soit 974 points (?)

Pour le tir debout, les matcheurs ont fait 1529 points, pour le tir à [illegible] 1684 points, et pour le tir couché

L'ADF reçoit parfois des cadeaux : en fin d'année 2011, nous avons reçu un journal vieux de 114 ans. Rétro-magazines qui vend des vieux journaux à qui veut faire un cadeau original (à l'occasion d'un anniversaire, allez chercher un journal datant du jour de naissance de la personne que vous fêtez !), Rétro-magazines donc nous a fait cadeau d'un exemplaire du ***Nouvelliste Vaudois, journal libéral-démocratique*** de 1907, contenant un long article sur la fondation de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin.

L'article n'est pas signé. Il salue la fondation de l'association et rappelle qu'en 1884, le Dr Marc Dufour a essayé – lors d'une séance de la Constituante – de proposer que «la nomination des pasteurs relevât de toute personne majeure, sans distinction de sexe». «…Je suis persuadé qu'au XXe siècle, on s'étonnera sans doute que nous ayons discuté ce point au sein de l'assemblée constituante…» La proposition fut refusée par 129 voix contre 53. Le Dr Dufour ne faisait pas partie du bon parti, estime l'auteur de l'article qui prévoit que la nouvelle loi ecclésiastique (reconnaissant le droit de vote aux paroissiennes) sera acceptée 23 ans après !

Quant aux droits politiques, l'auteur de l'article est persuadé que «dans le courant du XXe siècle, cette injustice sera corrigée». Il constate avec satisfaction que l'annonce de la fondation de l'AVSF n'a provoqué ni protestation, ni sarcasme. Il pense que «les esprits ont fait du chemin depuis un quart de siècle». Ce journaliste inconnu n'a pas prévu la longue lutte de l'association qu'il salue de ses propos optimistes.

Dans le même journal, qui n'a que quatre pages, il y a un feuilleton, des nouvelles locales, des nouvelles internationales, un article sur la consommation de l'alcool dans le monde, les Conseils de tante Rosalie et une page entière d'annonces (où l'on apprend que le Dr Maurice Muret* est absent !).

* *membre du comité de l'AVSF*

Bonne année, Madame la Présidente *par Simone Chapuis-Bischof*

Point n'est besoin de vous rappeler votre élection mouvementée en décembre 2007 et votre exclusion de la section grisonne tout entière de l'UDC suisse. Ces événements sont encore dans toutes les mémoires.

En revanche, la plupart des femmes suisses ignorent ou ont oublié que, quelques semaines après, la Frauenzentrale de votre canton avait organisé une grande fête pour accueillir leur première conseillère fédérale, fête à laquelle des femmes de toute la Suisse et de tous les horizons ont participé. Quelques membres de l'Association suisse pour les droits de la femme y étaient, notamment sa présidente et la soussignée. Nous vous avons adressé la parole en allemand et en français, nous vous avons offert un grand collier fabriqué avec de vieilles cartes ou affiches du suffrage féminin, collier symbolisant à nos yeux les années de lutte pour la reconnaissance des droits politiques pour les femmes. Vous avez compris que, sans ces luttes, vous ne seriez jamais devenue conseillère fédérale et vous avez accepté en toute simplicité de mettre ce collier autour du cou.

Et lorsque nous vous avons donné le livre du 100e anniversaire de l'ADF-Vaud qui venait de sortir, vous nous avez confié que cela tombait bien, car vous étiez en train de réviser votre français.

La Grand-Place de Coire était noire de monde et vous aviez un contact simple et direct avec toutes celles qui vous parlaient. Puissiez-vous en cette année présidentielle, continuer avec cette force tranquille qui est la vôtre. Bonne année, Madame la Présidente.

Elections 2011 au Parlement fédéral *par Simone Chapuis-Bischof*

Combien de femmes siégeront dans les deux chambres ? Il est toujours assez difficile d'avoir des statistiques claires au niveau suisse, car les comptes diffèrent entre le jour des élections et le jour de la première séance du nouveau parlement. En effet, entre deux, il y a eu le second tour pour le Conseil des Etats (CE) et l'arrivée des viennent ensuite, pour celles et ceux qui ont précisément passé du Conseil national (CN) au CE.

Le 23 octobre 2011, 57 femmes (soit 23,5%) ont été élues au CN et 5 (soit 10,8%) au CE.

Le 5 décembre, 57 femmes ont été assermentées (pas tout à fait les mêmes !) au CN et 9 (soit 19,5%) au CE. Peu de changement par rapport à la législature précédente : nous ne sommes pas encore à 30% pour le CN et à moins de 20% au CE, pas de quoi dire qu'il n'y a plus rien à faire !

En ce qui concerne le Canton de Vaud, notre délégation comprend 7 femmes, 6 au CN et 1 au CE. Voici la liste des Vaudoises au Parlement : Cesla Amarelle, Josiane Aubert, Isabelle Chevalley, Ada Marra, Isabelle Moret, Adèle Thorens au CN et Géraldine Savary au CE.

Toutes sont membres de notre association et nous leur souhaitons le meilleur pour leur travail politique.

En avion

Il y a quelque temps, j'ai pris des cours d'initiation au pilotage dans un aéroclub en région parisienne. Juste avant de sortir de la salle de cours et de partir en vol, l'instructeur m'a sorti le classique : "Mademoiselle ou Madame ?". Je ne vois toujours pas en quoi cela change quoi que ce soit pour apprendre à piloter un avion.

Anne (Relayé par www.madameoumadame.fr)

Prix de l'AFCA

L'Association femmes et carrière dans l'administration (AFCA) a attribué, en décembre dernier, pour la 2e fois de son histoire, son prix destiné à des femmes qui sortent des sentiers battus dans le choix de leur formation, de leur fonction ou de leur parcours professionnel.

Le choix du jury s'est porté sur Michela Thiémard, informaticienne et mathématicienne de l'EPFL où elle est actuellement coordinatrice du groupe Calcul à haute performance du service informatique. Elle a fait une thèse sur la gestion des tournées de bus scolaires : «il s'agissait de réduire au maximum le temps entre l'arrivée des enfants et le début des cours.»

La remise du prix a eu lieu à l'IDHEAP à Chavannes.

L'autorité parentale en cas de divorce

par Fabienne Saunier,

Juriste à F-INFORMATION, Genève

Définition

L'autorité parentale est le pouvoir légal qu'ont les parents de prendre les décisions nécessaires pour l'enfant mineur (éducation, représentation de l'enfant, administration des biens). Elle est exercée jusqu'à la majorité de l'enfant. L'autorité parentale étant une conséquence juridique du rapport de filiation, elle ne peut être exercée que par les parents. Les parents mariés l'exercent en commun. Si les parents ne sont pas mariés, l'autorité parentale appartient à la mère. Les parents peuvent faire une demande auprès de l'autorité tutélaire pour demander l'exercice de l'autorité parentale conjointe.

Projet de modification du Code civil en cas de divorce ou de séparation de parents non mariés

Le 17 novembre 2011, le Conseil fédéral a approuvé les propositions de modification du Code civil : « Actuellement, la loi prévoit que lors d'un divorce, l'autorité parentale n'est en principe accordée qu'à l'un des parents. Généralement à celui qui en a la garde. Dans le cas où les parents ne sont pas conjoints, seule la mère a le droit d'exercer l'autorité parentale.

S'ils veulent obtenir l'autorité parentale conjointe, les parents divorcés et les parents non conjoints doivent adresser une demande commune au juge et se mettre d'accord sur les modalités de la prise en charge et la répartition des frais d'entretien.

Prochainement, l'autorité parentale reviendra en principe aux deux parents divorcés. Le juge devra toutefois s'assurer que ceux-ci remplissent les conditions requises pour exercer l'autorité parentale conjointe. Si le bien de l'enfant l'exige, l'autorité parentale sera confiée à un seul parent, sur la décision du juge en cas de divorce et sur celle de l'autorité de protection de l'enfant pour les enfants nés hors mariage. Parmi les motifs justifiant le retrait de l'autorité parentale, citons l'inexpérience, la maladie, l'infirmité, la propension à la violence ou l'absence du parent concerné.

La généralisation de l'autorité parentale conjointe représente un profond changement pour les parents non mariés. En cas de désaccord entre les parents, il n'y aura pas d'attribution « automatique » de l'autorité parentale conjointe. Il reviendra à l'autorité de protection de l'enfant d'intervenir, à la demande de l'un d'eux, pour instituer l'autorité parentale conjointe si celle-ci est dans l'intérêt de l'enfant.

L'autorité parentale conjointe signifie que les parents d'un enfant prennent ensemble les décisions le concernant. Pour éviter toutefois que l'un des parents n'abuse de ce principe pour compliquer la vie de l'autre, le

projet autorise celui qui s'occupe de l'enfant à prendre seul les décisions courantes touchant par exemple à l'alimentation, à l'habillement ou à l'aménagement des loisirs.

Les dispositions révisées portent également sur la détermination du domicile. Le parent qui souhaite déménager, seul ou avec l'enfant, devra en principe obtenir l'assentiment de l'autre parent, sauf s'il reste en Suisse et que le changement de domicile n'affecte pas de manière significative l'exercice de l'autorité parentale (p. ex. lorsque la distance séparant les deux domiciles ne s'en trouve pas sensiblement modifiée). En cas de litige, il reviendra au juge ou à l'autorité de protection de l'enfant de trancher.

Période de transition

Les parents divorcés qui ne sont pas au bénéfice de l'autorité parentale conjointe, peuvent demander à en bénéficier pour autant que le divorce ait été prononcé dans les 5 ans précédant l'entrée en vigueur de Code civil. Les parents non mariés peuvent aussi faire une telle demande, mais ils ne sont pas soumis à un délai. »

(Source utilisée : communiqué du Conseil Fédéral du 17 novembre 2011)

LEg : Licenciement d'une plaignante *transmis par Michela Bovolenta*

www.LEg.ch

Mme C. est ingénieur agronome. Elle travaille depuis mars 2009 pour une entreprise de la région lausannoise, qui accomplit un travail d'intérêt public. Elle est engagée d'abord à 40%, puis à 60%. Dès le 1er mai 2010 elle occupe une nouvelle fonction en tant que responsable de dossiers, en octobre de la même année, elle assume une responsabilité supplémentaire. Fin d'octobre 2010, elle constate que son salaire est largement inférieur à celui de ses collègues masculins : elle touche, pour un équivalent plein temps 5'500 francs, alors que ses collègues masculins touchent 7'000 à 7'500 francs, soit **un écart de 1'500 francs par mois !** Trouvant cette différence injustifiée, elle adresse un courrier à sa hiérarchie. Au bout de plusieurs échanges, l'entreprise refuse toujours de reconnaître l'inégalité salariale, alors que Mme C. fait valoir qu'elle a la même formation, langue, expérience, cahier des charges et responsabilité que ses collègues mieux payés.

Face au refus persistant d'entrer en matière, Mme C. dépose en mai 2011, une requête en conciliation au Tribunal des Prud'hommes. **La conciliation échoue au mois de septembre 2011.**

Alors que les pressions au travail se multiplient, l'avocat de la dame, Me Dolivo, dépose, au mois de novembre, une **plainte pour inégalité salariale selon la LEg**. La procédure est en cours.

Les pressions sur Mme C. se sont poursuivies jusqu'au **licenciement intervenu fin janvier au mépris de la LEg** qui interdit le licenciement pendant toute la durée de la procédure et les six mois qui suivent sa clôture ! L'avocat a immédiatement déposé une **requête de mesures pré-provisionnelles et provisionnelles** afin d'exiger la réintégration de Mme C.

La plainte de Mme C. est exemplaire non seulement en ce qui concerne l'inégalité salariale, mais également, malheureusement, en ce qui concerne la difficulté de faire appliquer la LEg. Encore une fois, le combat pour l'égalité se montre long et semé d'embûches. Si on ne peut que louer le courage dont fait preuve Mme C., tout comme les autres femmes qui ont osé déposer plainte, il est déplorable de voir à chaque fois le même triste scénario se répéter.

Il me semble important que le réseau des femmes se mobilise : dans l'immédiat, je vous invite à faire circuler l'information et, cas échéant, à venir soutenir Mme C. au Tribunal lors de l'audience concernant les mesures provisionnelles.

Questions et réponses entre politiciennes *par Martine Gagnebin*

Photo Sara Gomez

Vendredi 10 février, l'ADF invitait toutes les candidates au Grand conseil (292 pour ces élections de 2012 !) à une soirée d'échange avec des politiciennes aguerries. 24 candidates ont répondu à l'appel, mais la grippe et les obligations de campagne ayant frappé, elles furent un peu moins nombreuses à bénéficier de la rencontre avec Jacqueline Maurer-Mayor, Anne-Catherine Ménetrey et Ada Marra ; la journaliste Carole Pirker menait les débats. Le papillon d'invitation avait pour titre « Je suis en campagne ».

Toute la soirée s'est déroulée sous la forme de Questions-Réponses. Les trois intervenantes ont d'abord interrogé l'auditoire, réuni dans la grande salle de la Maison de la femme agréablement aménagée. « Faut-il tout connaître ? » Non, impossible d'être capable dans tous les domaines ; mais travailler, travailler sans relâche ses dossiers. « Est-il nécessaire d'être sur les réseaux sociaux ? » Réponses très partagées. « Comment réagir lorsque les hommes adoptent envers nous un ton paternaliste (si, si cela existe encore !) ? » L'humour peut être utile ; répondre du tac au tac ; recentrer le débat sur le sujet politique abordé. « Faut-il toujours être en cohérence avec les lignes de son parti ? » Il est toujours possible de s'abstenir lors du vote. De même lorsque nous ne connaissons pas le sujet, nous pouvons le reconnaître (ce que font rarement les politiciens hommes) ou, là encore, nous abstenir.

La seconde partie de la soirée fut réservée aux nombreuses questions des participantes candidates. Les avis furent parfois divergents, mais toujours enrichissants. Et lors de la collation servie après deux heures d'intenses échanges, les discussions se sont poursuivies longtemps, preuve qu'une telle rencontre avait bien sa raison d'être et que le partage entre politiciennes aux expériences souvent fort différentes, entre femmes issues de tous les partis (n'en manquait qu'un seul si l'on excepte ceux qui ne présentaient aucune femme) est à chaque fois un temps très fort et nécessaire.

Carte blanche à Béatrice Métraux

Voilà un peu plus d'un mois que j'ai emménagé au château cantonal, en plein cœur du quartier de la Cité à Lausanne, en tant que conseillère d'État en charge du Département de l'intérieur (DINT), qui regroupe notamment le Service du développement territorial (SDT), le Service pénitentiaire (SPEN), le Service des communes et relations institutionnelles (SECRI), les archives cantonales ou encore l'Unité logement (UL).

Ce milieu ne m'était certes pas totalement inconnu, puisque j'avais siégé pendant près de cinq ans quelques mètres plus bas, dans le salle du Palais de Rumine qui abrite les débats du Grand Conseil vaudois, mais passer du côté de l'exécutif demande un certain temps d'adaptation.

En tant que députée, on a en effet l'habitude d'interpeller le gouvernement, de lui demander des comptes et des actions concrètes sur tel ou tel sujet.

Maintenant, c'est moi qui vais être interpellée…

Il faut aussi et surtout s'approprier les dossiers en cours, faire connaissance avec les chefs de service, le personnel du Secrétariat général, se familiariser avec des procédures qui nous étaient jusque-là inconnues, tout en devant participer à un nombre impressionnant de séances, rencontres, auxquelles viennent s'ajouter les évènements propres à la campagne pour les élections des mois de mars et d'avril. Autant dire que j'ai vite compris la signification de l'expression « avoir un agenda de ministre » !

Durant ces premières semaines passées au château, j'ai eu à mener nombre de réunions dans lesquelles j'étais la seule femme autour de la table. Cet exercice m'est familier, ayant officié en tant que syndique au sein d'une municipalité presque exclusivement masculine, mais il me fait à chaque fois réfléchir à la place des femmes dans la vie politique de notre canton, de notre pays.

Depuis que le Conseil fédéral a été composé, l'espace de quelques mois, d'une majorité de femmes, on a l'impression que dans l'esprit de beaucoup de monde l'égalité en politique a été atteinte, voire même dépassée, et que les revendications allant dans ce sens sont désormais injustifiées. On oublie pourtant que les femmes ne représentent que 29% des membres du Conseil national, chiffre ayant baissé pour la première fois d'une élection à l'autre en 2011, et seulement 19,5% des membres du Conseil des États, chiffre là aussi en baisse.

Les choses ne sont guère plus réjouissantes dans les cantons, avec en moyenne seulement 23% de femmes dans les exécutifs et 25% dans les législatifs. Le canton de Vaud est certes un bon élève, avec trois femmes – et peut-être bientôt quatre - sur sept membres du gouvernement et 30% de députées, mais il reste encore beaucoup à faire, notamment dans l'administration cantonale, où malgré le plan d'égalité mis en place par le Conseil d'État, les femmes cadres sont encore trop peu nombreuses.

Le DINT fait quelque peu figure d'exception, avec une secrétaire générale et une cheffe de service du SPEN, mais là aussi, les femmes sont largement minoritaires, alors même qu'elles représentent plus de 50% du personnel de l'État de Vaud.

Bref, il y a encore du pain sur la planche en matière d'égalité, mais j'espère qu'avec le temps et des mesures volontaristes, je serai de moins en moins souvent la seule femme assise à la table de réunion.

Une victoire. Merci Sandrine ! *par Martine Gagnebin*

Le 21 février 2012, le Grand Conseil vaudois a accepté la motion de Sandrine Bavaud* demandant au Conseil d'Etat « de légiférer afin d'interdire les publicités idéalisant ou dégradant les femmes sur l'espace public » (82 voix pour, 30 contre, 11 abstentions). Enfin une prise de position courageuse sur les affiches sexistes. En Suisse, Vaud pourrait être ainsi précurseur dans ce domaine. La France et la Grande-Bretagne se sont déjà dotées d'organes adéquats pour interdire ce genre de publicité.

Extrait de la motion : « Il ne s'agit pas d'interdire pour interdire, mais bien de prévenir les dérives pouvant être induites à des fins commerciales au détriment du respect des êtres humains. En 2006, le Grand Conseil a doté l'Etat de Vaud d'une loi interdisant la publicité pour le tabac et l'alcool par voie d'affichage. Il pourrait en être de même pour les publicités ne respectant pas les femmes, car elles le valent bien… [Cette motion] attend une base légale pour que la publicité qui idéalise ou dégrade les femmes sur le domaine public et le domaine privé visible du domaine public soit interdite. »

C'est avec une attention soutenue que nous suivrons la réponse donnée par le Conseil d'Etat. Rappelons que l'ADF a déposé en juin de l'an dernier une plainte contre une publicité vantant un produit de douche pour hommes. La firme incriminée a été condamnée à ne plus utiliser l'image dégradante en question, mais a fait

recours. L'ADF a répondu par des déterminations et nous attendons le prochain Plénum (mai 2012) de la Commission suisse pour la loyauté en publicité.

**membre de l'ADF Vaud*

Mais qui est sa cousine ? *par Viviane Schusselé*

Tous les Lausannois ont entendu parler de Benjamin Constant, de lui, de ses écrits, de son avenue; mais qui connaît sa cousine, Rosalie de Constant ?

Rosalie naquit à Genève le 31 juillet 1758, fille de Samuel de Constant et de Charlotte Pictet. C'est dans un milieu des plus cultivés qu'elle passa une petite enfance heureuse avec sa sœur et ses deux frères jusqu'au décès de leur mère en 1766.

En 1771 son père se remaria et, Rosalie ne s'entendant guère avec sa belle-mère, fut ballottée entre sa nouvelle famille et la parenté vaudoise où elle rencontra fréquemment son cousin Benjamin, avec qui elle correspondit jusqu'à la mort de ce dernier.

A partir de 1782 elle séjourna souvent à Lausanne, chez Mme de Charrière-Bavois, cousine de son père, femme cultivée qui tenait salon tous les samedis. Dans ce cadre, on parle d'histoire de l'Antiquité avec E. Gibbon, de littérature avec Mme de Montolieu et Joseph Servan tous deux admirateurs de Rousseau, de sciences naturelles, dont la botanique, de politique française, n'oublions pas que Benjamin Constant était plus que lié à Mme de Staël. Rosalie apprit à dessiner et à peindre avec Mme de Corcelles. qui réalisa son seul portrait connu.

En 1785, lors d'un voyage à Chamonix Rosalie commença son herbier sous la direction de Charles Bourrit, pasteur, botaniste et précepteur de son frère Victor. Elle séjourna souvent dans les Préalpes vaudoises dans le chalet des Plans-sur-Bex appartenant à Emmanuel Thomas de Bex qui lui fournit de nombreux spécimens de fleurs. Déçue de les voir pâlir, elle entreprit son herbier peint dix ans plus tard lors d'un voyage en Valais avec Mme de Staël. C'est le début de la réalisation d'un travail magistral, aussi bien sur le plan artistique que scientifique. Elle annote ses dessins selon le classification de Karl von Linné puis celle de Jussieux et d'Auguste de Candolles.

Son herbier peint, auquel elle oeuvra pendant presque quarante ans, comporte 1245 planches annotées de sa main ;

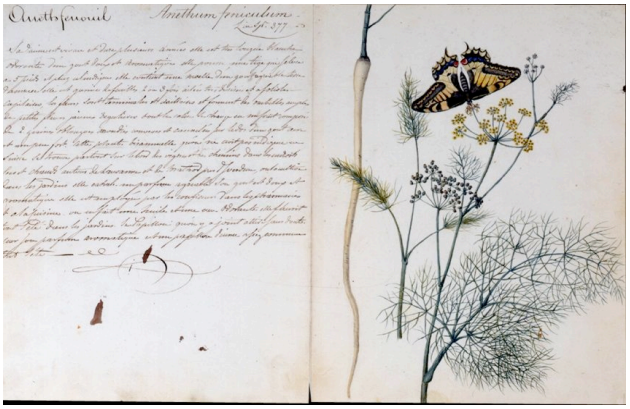

La première, *l'Hellebore Niger*, fut exécutée le 23 mars 1795 et la dernière, le *Fenouil*, le 16 juillet l832.

A sa mort, le 7 novembre 1834, Rosalie légua son herbier à son amie Charlotte Grenier qui le déposa au Musée botanique cantonal de Lausanne 10 ans plus tard. Ce plus ancien herbier peint du Musée a été restauré en 1990.

Source : L'herbier peint de Rosalie de Constant : le dessin de fleurs à la fin du XVIIIème siècle

Féministe et brodeuse d'art *par Marina Berts*

Féministe, je le suis depuis toujours. Brodeuse d'art, je le suis devenue il y a un certain temps. Je pense que vous savez ce qu'est une féministe, mais qu'est donc une brodeuse d'art ? Je vous explique : une brodeuse d'art exerce l'art de la broderie au plus haut niveau. C'est une professionnelle, une spécialiste dans un domaine très pointu. Cela fait déjà huit ans que la broderie est mon métier et plus de deux ans

que je me perfectionne à la Royal School of Needlework (RSN). Très prochainement, j'obtiendrai le Diplôme professionnel de cette école qui se trouve en Angleterre, dans l'ancien palais de Henri VIII. Et cet automne, je deviendrai enseignante agréée de la RSN.

Advanced Silk Shading, réalisé avec un brin de coton mouliné

Comment est-il possible d'être féministe et brodeuse d'art ? Pour certain-e-s, la broderie symbolise la soumission féminine par excellence, l'oisif passe-temps des bourgeoises, la domesticité imposée à la femme. Vous avez peut-être même ri lorsque vous avez lu « brodeuse d'art ». Ne vous inquiétez pas, une majorité de gens que je rencontre le font, j'ai l'habitude. Pour la plupart, être brodeuse d'art, ce n'est pas un métier sérieux, c'est un hobby. Cette attitude n'est pas surprenante, étant donné que la seule image de la broderie qui leur est accessible est celle de la grand-maman penchée sur son abécédaire au point de croix. J'ai souvent entendu des commentaires dégradants par rapport à mes connaissances professionnelles de pointe, ce qui parfois est très décourageant. Il est clair qu'être brodeuse d'art dans la société d'aujourd'hui n'est pas facile. Les débouchés sont trop rares puisque le métier a quasiment disparu. Et plus personne n'est prêt à investir dans une broderie, cela ne rapporte rien, contrairement aux actions avec lesquelles on peut boursicoter ou les bijoux en or que l'on peut exhiber.

Dans notre société industrialisée, société de consommation, nous croyons que la broderie, est un truc de bonnes-femmes. Mais nous avons oublié que la broderie, tout comme la dentelle et les métaux précieux, était un produit de luxe réservé uniquement aux plus riches. L'Eglise décorait ses prélats de broderies d'or et d'argent, et les églises étaient ornées de broderie blanche. Nous avons oublié que les princes conquérants commandaient des tapisseries et des broderies grandioses, telle que la Tapisserie de Bayeux, pour démontrer leur grandeur et leur puissance à leurs sujets illettrés. Le Roi Soleil était paré de vêtements en broderie d'or, et les messieurs de la noblesse du 18ème siècle portaient de la broderie de soie sur leurs redingotes. Les dames des cours européennes utilisaient des mouchoirs en batiste de lin richement brodés. Nous avons aussi oublié qui fournissait toutes ces précieuses broderies à ceux qui pouvaient les acheter. La plupart d'entre vous me diront : c'étaient les femmes dans les couvents qui brodaient tout cela. C'est faux. Cela est un mythe.

Dès le début du Moyen Âge, des ateliers professionnels de broderie se sont constitués pour satisfaire une demande en broderies toujours grandissante. Au début, les hommes et les femmes qui brodaient travaillaient côte à côte et recevaient le même salaire. Pour devenir brodeur ou brodeuse d'art, il fallait en général au moins dix ans d'apprentissage pour maîtriser une technique donnée. Progressivement, les ouvrières spécialisées ont été écartées des ateliers professionnels par des lois interdisant aux femmes de travailler, tendance générale dans presque toutes les professions à cette époque. Le commerce de broderies était devenu bien trop lucratif pour le laisser entre les mains des femmes. Par conséquent, les broderies sortant des ateliers étaient les œuvres d'hommes brodeurs. Vous êtes étonné-e-s ? Vous étiez peut-être encore victime de vieux préjugés : on a souvent prétendu que les mains des hommes étaient trop grandes pour un travail minutieux ou encore que les hommes n'avaient pas une sensibilité suffisamment développée pour le travail avec les fils.

La révolution industrielle a précipité une grande partie des artisan-e-s des arts du fil (broderie, dentelle) dans la misère. Les machines ont rapidement remplacé les mains, et l'ère du «vite fait, bien fait» a débuté. Dès le 19ème siècle, la broderie faite à la main est donc devenue totalement superflue et a été attribuée aux femmes bourgeoises, oisives au foyer. Il

fallait bien qu'elles s'occupent, selon ces messieurs ! Toute dame qui se respectait brodait ou faisait semblant de le faire. La broderie était souvent une corvée pour la jeune fille bourgeoise en âge de se marier. Ensuite, bien plus tard, les féministes des années 1970 ont privilégié le tissage au lieu de la broderie, considérée comme trop bourgeoise. Les féministes de l'époque ont donc tout simplement et parfois aveuglément suivi l'attitude masculine, c'est-à-dire le mépris total de cet art ridiculisé.

Souvent, on me pose la question: « Vous ne pouvez pas en vivre » ? Non, je ne peux pas en vivre décemment, mais à qui la faute ? Au patriarcat qui discrimine les femmes et méprise leurs compétences, aux patrons exploitant les femmes qui, selon eux, n'ont pas besoin de gagner un salaire puisqu'elles ne sont pas chef de famille, aux valeurs masculines qui monnaient des compétences professionnelles selon des critères masculins et non pas humains.

Oui, je suis féministe et brodeuse d'art. Et fière de l'être. Il n'y a aucune contradiction dans le fait d'être féministe et d'exercer la broderie professionnellement, puisque la broderie est un art et que l'art n'est lié ni au féminin ni au masculin. En tant que féministe, je me battrai pour que nous toutes et tous puissions avoir le libre choix de notre métier, et que chacun-e puisse en vivre dignement. Et en tant que brodeuse d'art, je réaliserai des œuvres de toute beauté, non pas uniquement pour le plaisir des yeux mais aussi pour éveiller la curiosité du spectateur et pour lui ouvrir les yeux.

Advanced Goldwork, avec fils plaqués or et argent

Appels à nos membres *par Viviane Schusselé*

Si vous avez des idées d'**articles** pour la Gazette, n'hésitez pas à prendre la plume. Vous pouvez nous les transmettre à l'adresse suivante : adf-vaud@bluewin.ch

Notre agenda est régulièrement mis à jour sur notre site http//www.adf-vaud.ch

Adf-Vaud

Mise en page : Viviane Schusselé, adf-vaud@bluewin.ch
Envoi Gazette : Gabrielle Ethenoz, Floriane Pariat
Corrections : Floriane Pariat
Impression : Imprimerie offset Ph. Afonso

Je désire adhérer à l'Adf-Vaud (cotisation annuelle CHF 40-.) ccp 10-23980-5

Nom Prénom ……

Rue……

No Postal Localité……

No de Tél. et @……

A envoyer à Viviane Schusselé, ch. des Arnoux 8, 1867 Ollon
Tél. et Fax 024 499.22.92 E.mail adf-vaud@bluewin.ch